

COORDONNÉES des CROUS



CROUS D'AIX-MARSEILLE
Service culturel - C.U Les Gazelles
Avenue Jules Ferry
13621 Aix-en-Provence cedex 1
Tél. : 04 42 93 75 00
www.crous-aix-marseille.com.fr

CROUS D'AMIENS
Service Culturel et Communication
25 rue Saint Leu B.P. 541
80005 Amiens cedex 1
Tél. : 03 22 71 24 06
www.crous-amiens.fr

CROUS D'ANTILLES-GUYANE
Service Action Culturelle
Campus universitaire de Fouillole B.P. 444
97164 Pointe-à-Pitre
Tél. : 05.90.89.46.43
www.crous-antilles-guyane.crous.fr

CROUS DE GUYANE
Service Culturel - Résidence Universitaire
BP 522 - Chemin Source de Baduel
97332 Cayenne Cedex - Guyane française
Tél. : 05.94.37.85.00
www.crous-antilles-guyane.crous.fr/guyane/accueil2.htm

CROUS DE LA MARTINIQUE
Service Culturel
Campus de Schoelcher - B.P. 7208
97275 Schoelcher Cedex - La Martinique
Tél. : 05.96.61.36.73.
www.crous-antilles-guyane.crous.fr/martinique/accueil2.htm

CROUS DE BESANCON
Service Communication - Culture
38 avenue de l'Observatoire - B.P. 31021
25001 Besançon cedex 3
Tél. : 03 81 48 46 08
www.crous-besancon.fr

CROUS DE BORDEAUX
Service culturel - Maison d'activités culturelles
4 avenue d'Aquitaine - 33608 Pessac
Tél. : 05 56 80 78 28
www.crous-bordeaux.fr

CROUS DE CAEN
Maison de l'Étudiant
Avenue de Lausanne - B.P. 5153
14070 Caen cedex 7
Tél. : 02 31 56 60 93
www.unicaen.fr

CROUS DE CLERMONT-FERRAND
Service Culturel - 25 rue Etienne Dolet
63037 Clermont - Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 73 34 44 16
www.crous-clermont.fr

CROUS DE CORTE
Service Culturel
7 avenue Jean Nicoli - BP 55
20250 Corte
Tél. : 04 95 45 30 08

CROUS DE CRETEIL
Service Culturel
70 avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil cedex
Tél. : 01 45 17 06 70
www.crous-creteil.fr

CROUS DE DIJON
Service Culturel
6 B rue Recteur Marcel Boucharde
21000 Dijon
Tél. : 03 80 39 69 29
www.crous-dijon.fr

CROUS DE GRENOBLE
Service Culturel
351 Allée Hector Berlioz
Domaine Universitaire - B.P. 84
38402 Saint Martin d'Hères cedex
Tél. : 04 76 57 44 91
www.crous-grenoble.fr

CROUS DE HAUTE-NORMANDIE
Service Communication Culture
3 rue d'Herbouville - 76042 Rouen cedex 1
Tél. : 02 32 08 50 07
www.crous-rouen.fr

CROUS DE LILLE
Service Culturel
74 rue de Cambrai
59043 Lille cedex
Tél. : 03 20 88 66 12
www.crous-lille.fr

CROUS DE LIMOGES
Service Communication Culture
39 G rue Camille Guérin
87036 Limoges
Tél. : 05 55 43 17 05
www.crous-limoges.fr

CROUS DE LYON SAINT-ETIENNE
Service Culturel
59 rue de la Madeleine
69365 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 80 85 63
www.crous-lyon.fr

CROUS DE MONTPELLIER
Service Culturel - 2 rue Monteil
34033 Montpellier Cedex 01
Tél. : 04 67 41 50 09
www.crous-montpellier.fr

CROUS DE NANCY-METZ
Service Action Culturelle
75 rue de Laxou
54042 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 91 88 21
www.crous-nancy-metz.fr

CROUS DE NANTES
Service Culturel
2 boulevard Guy Mollet - B.P. 52213
44322 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 37 13 28
www.crous-nantes.fr

CROUS DE NICE-TOULON
18 avenue des Fleurs
06050 Nice cedex 1
Tél. : 04 92 15 50 82
www.crous-nice.fr

CROUS D'ORLEANS-TOURS
Service Culturel - Maison de l'Étudiant
rue de Tours - 45072 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 41 72 48
www.crous-orleans-tours.fr

CROUS DE PARIS
Service des Affaires Culturelles
39 avenue Georges Bernanos
75231 Paris Cedex 5
Tél. : 01 40 51 37 03
www.crous-paris.fr

CROUS DE POITIERS
Service Culturel
15 rue Guillaume VII Le Troubadour
86022 Poitiers
Tél. : 05 49 45 47 51
www.crous-poitiers.fr

CROUS DE REIMS
Service Culturel
34 boulevard Henry Vasnier - B.P. 2751
51063 Reims cedex
Tél. : 03 26 04 15 50
www.crous-reims.fr

CROUS DE RENNES-BRETAGNE
Service Culturel - 7 place Hoche CS 26428
35064 Rennes cedex
Tél. : 02 99 84 31 63
www.crous-rennes.fr

CROUS DE LA RÉUNION
Service Culturel - 20 rue Hippolyte Foucq
97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 02 62 48 95 06
<http://crous-reunion.crous.fr>

CROUS DE STRASBOURG
Service Communication-Culture
1 quai du Maire Dietrich B.P. 50168
67004 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 21 28 40
<http://crous-strasbourg.crous.fr/>

CROUS DE TOULOUSE
Service Culturel - 58 rue du Taur
BP 7096 31070 Toulouse cedex
Tél. : 05 61 12 54 51
www.crous-toulouse.com

CROUS DE VERSAILLES
Service Communication Culture
145 bis boulevard de la Reine - B.P. 563
78005 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 24 52 19
www.crous-versailles.fr

Les services
de la vie
étudiante
**CNOUS
CROUS**

ministère
Éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche
E



Conception - l'Agence Sans Nom

Les services
de la vie
étudiante
**CNOUS
CROUS**

LES CONCOURS ÉTUDIANTS

**BANDE
DESSINÉE**
Le règlement

TOHOU- BOHOU

UFC
UNIVERSITÉ
DE FRANCHE-COMTÉ

A l'initiative du CROUS de Besançon

Règlement/BANDE DESSINÉE



Article 1

Sous l'égide du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, le Crous de Besançon et l'Université de Franche-Comté organisent en 2007 un concours de Bande-Dessinée sur le thème : **"Tohu-Bohu"**.

Un partenariat est institué avec les CROUS de : Aix-Marseille, Amiens-Picardie, Antilles-Guyane, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Créteil, Dijon, Grenoble, Haute-Normandie, Lille, Limoges, Lyon-Saint-Etienne, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice-Toulon, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes-Bretagne, La Réunion, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Ce concours est **ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur**.

Article 2 : LA FORME & LA NATURE

Les candidats pourront travailler sur le support de leur choix dans les courants Manga, Comics, B.D européenne.

- Ils devront présenter une histoire courte de 1 à 7 planches maximum de format : 21 x 29,7 (couleur ou noir et blanc), sans limitation de cases, avec ou sans texte, en format portrait ou paysage, avec utilisation d'un seul côté.

- La forme et l'époque du récit sont libres (récit poétique, dramatique, fantastique, humoristique, passé, présent, futur) ainsi que les techniques utilisées (crayon, plume, feutre, gouache, pastel, fusain, craie, peinture, bille).

- Pour les planches comportant du texte, seule la langue française est admise. Les créations représentant un seul dessin ne sont pas admises.

- Les bandes dessinées ne pourront en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales.

Article 3 : LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les travaux présentés devront être des originaux jamais publiés et dont le candidat devra être l'auteur. Aucun plagiat ne sera toléré.

L'envoi doit parvenir ou être déposé pour le **15 mai 2007** (date limite, cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du CROUS dont dépend le candidat (selon établissement fréquenté pendant l'année universitaire).

À chaque envoi est joint :

- Le formulaire d'inscription ([téléchargeable sur le site](#))

du CROUS ou du CNOUS ou à disposition dans les services culturels des CROUS partenaires),

- La photocopie de la carte d'étudiant,
- La lettre d'autorisation de publication ([téléchargeable sur les sites des CROUS partenaires et du CNOUS](#)).

Il n'est possible de concourir qu'avec une seule bande dessinée et qu'auprès d'un seul CROUS. Dans le cas contraire, la participation sera annulée.

La planche ne doit pas comporter de mention nominative, ne devra pas être pliée et sera suffisamment protégée pour le transport.

Les planches seront retournées à leurs auteurs à l'issue du concours s'ils en font expressément la demande.

Article 4 : LA SÉLECTION

Dans chaque CROUS partenaire, un jury effectuera une sélection afin de décerner les prix régionaux. Les 3 meilleures sélections seront adressées au CROUS de Besançon pour le 15 juin 2007 puis transmises au CNOUS qui réunira le jury national en vue de l'attribution des prix nationaux 2007. Les jurys seront composés au minimum d'auteurs/illustrateurs, d'agents d'illustrateurs ou de sociétés d'édition, de représentants d'école d'art.

Il est expressément interdit aux personnes directement associées à l'organisation, à la conduite et aux commanditaires du concours, de même qu'aux membres du jury et aux membres de leur famille de participer au concours.

Les CROUS se trouvant dans l'impossibilité d'organiser un concours régional en raison du nombre insuffisant de candidats enverront leurs bandes dessinées au service culturel du CROUS de Besançon, 38 avenue de l'Observatoire, BP 31021, 25 001 Besançon cedex 3, dès la date de clôture du concours.

Article 5

Les planches de bande dessinée seront évaluées par le jury en vertu des critères suivants :

- **Précision et richesse de la vision proposée,**
- **Qualité de la présentation,**
- **Habilité technique,**
- **Adéquation thématique,**
- **Originalité de traitement du thème,**
- **Respect du présent règlement et des consignes de présentation.**

Article 6 : LES PRIX

Le jury national sélectionnera les meilleures bandes dessinées et attribuera les prix nationaux qui sont les suivants :

Grand prix : 1 200 €
Prix étudiant : 1 000 €
Prix du jury : 500 €

Le lot quel qu'il soit ne pourra en aucune façon être réclamé sous une autre forme que la dotation écrite au présent règlement.

Le jury se réserve la possibilité de décerner des mentions spéciales.

Les bandes dessinées sélectionnées seront exposées et les résultats seront rendus publics à l'occasion de la cérémonie de remise des prix nationaux qui aura lieu à Paris en décembre 2007.

Les auteurs de bandes dessinées sélectionnés seront personnellement informés à leur adresse personnelle et invités aux remises de prix. La présence des lauréats est fortement souhaitée.

Chaque partenaire de cette opération pourra présenter par la suite toutes les bandes dessinées aux étudiants de sa région.

Article 7 : AUTORISATIONS & RESPONSABILITÉS

Les concurrents autorisent le réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires **à utiliser librement les bandes dessinées qui lui auront été adressées pour exécution, reproduction, édition et représentation sur différentes formes de support :**

écrit, électronique ou audiovisuel à savoir :

- Parution dans les publications des CROUS, la lettre mensuelle du CNOUS et des CROUS ou dans les supports de nos partenaires,
- Service internet du CNOUS et des CROUS et intranet,
- Toute publication dans les médias dans le cadre de la

promulgation des résultats du concours et la promotion des concours suivants,

- Utilisation des bandes dessinées après le concours (expositions, affiches, calendriers, cartes de vœux). Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.

Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement le réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les images qu'avec leur autorisation préalable.

Article 8

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 9

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dommages causés aux créations. Ils se réservent le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le concours si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 10

L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Envoyez vos travaux avant

le 15 mai 2007